PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2007 - 581 **du** 21 novembre 2007

Portant approbation de la délibération du conseil d'administration de la société nationale des pétroles du congo en date du 20 Novembre 2007.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°1-98 du 23 avril 1998 portant création de la société nationale des pétroles du congo ;
Vu le décret n°98-454 du 8 décembre 1998 portant approbation des statuts de la société nationale des pétroles du congo ;
Vu le décret n°2005-02 du 7 Janvier 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Est approuvée la délibération du Conseil d'Administration de la société nationale des pétroles du congo en date du 20 Novembre 2007.

La délibération dont s'agit est annexée au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 21 novembre 2007

Denis SASSOU NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Ministre d'Etat,
Ministre des Hydrocarbures,

Jean-Baptiste TATI LOUTARD.-

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Budget,

Pacifique ISSOÏBEKA.-